Tri des biodéchets, comment faire ?

Depuis le 1er janvier 2024, les particuliers et les professionnels doivent disposer d'une solution pratique de tri de leurs biodéchets. Les 3 syndicats présents sur le territoire vous proposent de vous accompagner dans cette démarche.



Vous habitez à Cormeilles-en-Parisis ou La Frette-sur-Seine, le syndicat Azur vous propose :

- d'acquérir des composteurs à prix préférentiels. Vous pouvez le réserver sur le site du Syndicat ,
- un guide du compost et un mémo compost pour vous aider à bien utiliser le composteur et le compost obtenu,
- un tuto "comment réussir son compostage ?"

Vous habitez Franconville-la-Garenne, Montigny-lès-Cormeilles, Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard ou Sannois, le syndicat Emeraude vous propose :

- **Vous habitez en maison avec jardin,** le Syndicat Emeraude propose des composteurs à des prix réduits pour les habitants du territoire. La pratique du compostage individuel permet d'obtenir, à partir des déchets de cuisine et de jardin, un fertilisant de qualité à utiliser pour les plantations. Des formations sont régulièrement organisées dans leurs locaux pour acquérir les bases. Pour plus d'informations, rendez-vous sur leur site
- **Vous habitez en collectif avec espaces verts,** le Syndicat Emeraude propose un accompagnement dans l'installation de sites de compostage collectif : étude de faisabilité du projet, fourniture de composteurs à prix réduit et formation gratuite des résidents. Pour plus d'informations, rendez-vous sur leur site
- **Vous habitez en collectif sans espace vert,** le Syndicat Emeraude expérimente la collecte séparée des déchets alimentaires dans certains quartiers de la commune d'Eaubonne. Des abris-bacs accessibles aux résidents sont installés sur l'espace public. Ils sont ouverts 24h/24 et il est possible d'y déposer les déchets alimentaires en vrac ou dans des sacs en papier Kraft. La collecte a lieu une fois par semaine. Les biodéchets collectés sont valorisés en biogaz et en fertilisant utilisé sur les sols agricoles d'Île-de-France. À l'issue de cette expérimentation, une extension de la collecte des biodéchets alimentaires sera envisagée sur les autres villes du territoire.

Vous habitez Beauchamp, Bessancourt, Herblay-sur-Seine, Frépillon, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt ou Taverny, le syndicat Tri-Action vous propose :

- **Vous habitez en pavillon**, Tri-Action vous propose d'acquérir un composteur individuel. Vous pouvez le commander via un formulaire dédié sur le site internet
- **Vous habitez en habitat collectif** et que des habitants sont volontaires, vous pouvez opter pour le compostage partagé. Les demandes doivent nous parvenir via votre syndicat de copropriété ou votre bailleur à l'adresse mail suivante : compost@syndicat-tri-action.fr.
- **Pour les gros producteurs et les habitats denses**, le syndicat recherche des moyens de traitement de proximité à court terme pour un déploiement envisagé au cours du deuxième semestre 2024.

Infos pratiques

Les biodéchets sont les déchets verts (du jardin) et alimentaires. Ces déchets représentent actuellement plus du tiers de nos poubelles d'ordures ménagères.

Loi anti-gaspillage de 2020 (loi AGEC) a pour objectif d’éviter l’incinération de ces déchets et de les valoriser en fertilisant ou en biogaz.

Liens utiles
Syndicat Tri-Action
Syndicat Azur
Syndicat Emeraude